

La justice enquête sur la campagne de Joëlle Milquet

■ Elle s'intéresse à des collaborateurs engagés à son cabinet.

Au parquet général de Bruxelles, on est peu disert, indiquant que l'on en est toujours au stade de la pré-enquête et qu'aucun conseiller instructeur (l'équivalent d'un juge d'instruction) n'a été requis. Au cabinet de la vice-première ministre, Joëlle Milquet (CDH), on ne se dit nullement inquiet, indiquant qu'il s'agit du "simple suivi judiciaire classique suite aux rumeurs mensongères relayées il y a plusieurs mois qui avaient été et sont toujours entièrement démenties".

Mais le fait est bien là : des vérifications sont effectuées par le parquet général de Bruxelles sur la campagne de Joëlle Milquet pour les élections du 25 mai dernier. Le dossier a trait à l'engagement de collaborateurs par la ministre CDH à la fin de l'année dernière. L'hebdomadaire "Le Vif" en avait fait état en fé-

vrier dernier.

Il faut savoir qu'à la suite des scandales politico-judiciaires des années '80, le financement des partis politiques a été revu et les dépenses électorales ont été limitées dans une loi adoptée en 1989.

Une commission de contrôle des dépenses électorales a été installée. Elle a rappelé que les partis, les listes et les candidats ne peuvent mener aucune campagne électorale avec la collaboration de cabinets ministériels, d'administrations fédérales, régionales et communales.

D'étranges collaborateurs

C'est sur ce point que sont menées les investigations du parquet général. A l'automne 2013, des collaborateurs ont été engagés au cabinet de l'Intérieur et de l'Égalité des chances. Ils étaient une dizaine et ne travaillaient pas tous à temps plein au cabinet. La plupart étaient des élus (conseillers ou échevins) dans les communes de Bruxelles,

Molenbeek, Anderlecht ou Saint-Josse, à savoir dans la circonscription où s'est présentée Joëlle Milquet pour les régionales.

Leur tâche, selon des détracteurs de Joëlle Milquet,

était de préparer la campagne devant mener aux élections.

Ces collaborateurs, qui étaient quasiment tous d'origine étrangère, auraient ainsi été chargés d'organiser ou de choisir des événements où la candidate Joëlle Milquet aurait l'opportunité de rencontrer un maximum d'électeurs potentiels d'origine turque, marocaine ou encore congolaise.

Les listes de tâches qui leur étaient confiées indiquaient que certaines devaient se faire en dehors des heures de travail. Ce qui paraissait toutefois difficile vu l'ampleur de ces tâches.

Le parquet général vérifiera donc si l'on peut parler d'infractions à la loi de 1989 relative aux dépenses électorales.

Au cabinet de Joëlle Milquet, on souligne qu'il y a de nom-

breux départs et arrivées dans les cabinets ministériels. Et l'on se montre serein : "Il est normal que le parquet fasse son travail et ouvre, comme cela peut se faire classiquement après ce genre de rumeurs et d'articles, une simple information judiciaire. L'information aura l'avantage de mettre un terme définitif à ces rumeurs sans aucun fondement."

J. La.

"Un simple suivi judiciaire classique suite aux rumeurs mensongères relayées il y a plusieurs mois qui avaient été et sont toujours entièrement démenties."

JOËLLE MILQUET

Vice-première ministre CDH.